

5° Tarif des sommes que le Roi veut et ordonne être payées pour conduites ou frais de voyages et pour vacations, tant aux officiers le marine et d'administration qu'aux differents sujets entretenus etc... etc... à compter du 1e Avril 1787

Type de contenu : Texte

Titre(s) : 5° Tarif des sommes que le Roi veut et ordonne être payées pour conduites ou frais de voyages et pour vacations, tant aux officiers le marine et d'administration qu'aux differents sujets entretenus etc... etc... à compter du 1e Avril 1787

Adresse bibliographique : Paris : Imp. royale, 1787

Description matérielle : 1 vol. ; In-4